

## Compte-rendu Conseil Centre-Ville Mairie Jeudi 6 décembre 2012, salle Bretten

Secrétaire de séance : Michel Sibre.

Adeline Hubert-de Calan, présidente du conseil de quartier, a ouvert la séance.

La séance a commencé par un tour de table, pour que chaque conseiller de quartier puisse se présenter.

### 1. Points d'information

#### **La fuite de gaz rue du Pdt F. Mitterrand**

Une société mandatée par GRDF a réalisé des fouilles de recherche de fonte graphite lamellaire sur les canalisations de gaz. Ces recherches font suite à une réglementation de la DRIEE (la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) du fait d'accidents sur ces conduites, la fonte grise étant cassante. GRDF a besoin d'explorer ses réseaux pour prévoir le remplacement de ces canalisations si la présence de ce matériau est avérée.

Lors de l'ouverture de la chaussée sur le carrefour de la rue du Pdt F. Mitterrand et de la rue de Chilly, une odeur de gaz a été constatée : la fuite de gaz sur une canalisation basse pression d'alimentation gaz était préexistante à la fouille. Il a fallu explorer la canalisation pour identifier d'où provenait la fuite, qui venait d'un joint. Cela a pu être réparé sans avoir à couper le réseau de gaz, mais un périmètre de sécurité a dû être mis en place le temps de l'intervention : le carrefour a été fermé à la circulation aussi bien des véhicules que des piétons, et les commerçants ont été évacués. Toutes les inspections nécessaires ont ensuite été faites avant de rouvrir le carrefour à la circulation, tout d'abord en sens unique de la portion de la rue du Pdt F. Mitterrand entre la rue des Ecoles et la rue de Chilly, puis en double sens.

La fermeture à la circulation du carrefour a eu de nombreuses répercussions sur les conditions de trafic dans la ville, d'autant que ce jour la rue Bizet était également fermée à la circulation du fait de la mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) des quais des bus Daniel Meyer, et dont la compétence relève du Conseil général. Les travaux prévoyaient de déplacer l'arrêt de bus pour avoir un passage piéton plus protégé et pour créer un espace réservé aux containers d'ordures ménagères, ce qui a nécessité la fermeture de la rue.

Pour ce qui est de la présence de fonte grise sur les réseaux GRDF de Longjumeau, seul ce carrefour a été identifié. Les travaux de remplacement vont être programmés.

Pourquoi les riverains n'ont-ils pas été prévenus de ces travaux ? La demande d'intervention a été faite en août. Il fallait faire une mise au point avec GRDF et son entreprise prestataire pour une programmation de chaque fouille à effectuer sur le territoire communal. La difficulté sur la rue du Pdt F. Mitterrand est qu'elle relève de la compétence du Conseil général : il fallait donc un arrêté de la Ville et un arrêté du Conseil général pour permettre l'intervention sur cette voie. L'arrêté départemental a été obtenu suite à un délai de huit semaines, la Ville a alors bien spécifié à GRDF que les travaux ne pourraient se faire qu'avant la mi-décembre afin de nuire le moins possible à l'activité commerciale en ces périodes de fêtes. Du fait de la dangerosité du matériau qu'est la fonte grise, l'intervention a dû se programmer au plus vite pour éviter d'empiéter sur la quinzaine commerciale. Une communication avait été faite dans le magazine municipal, mais une meilleure information en direction notamment des commerçants devra être prévue par la suite. Aucuns travaux ne seront réalisés sur la période des fêtes de fin d'année, et aucuns travaux ne seront lancés sans information préalable des commerçants.

### **La mission Amélioration du cadre de vie Centre-ville**

C'est une gestion globale du centre-ville, en collaboration étroite avec les services communaux et les partenaires privés. La chargée de mission doit être l'interface privilégiée pour les Longjumellois dans tous les domaines du quotidien : propreté, sécurité, voirie, développement commercial, cadre de vie....

La mise en œuvre de cette mission transversale se traduit par une présence accrue sur le terrain, par le développement d'un réseau et un accompagnement quotidien des acteurs de la ville. C'est également un rôle de relais, afin d'améliorer l'information et renforcer la réactivité des services en cas de dysfonctionnement repéré dans le centre-ville.

Elue référente : Mme Geneviève Wendling - Adjointe au Maire en charge des Commerces, des Marchés et du Centre-ville.

Contact mairie : Christelle Dupont Maître par courriel à [cdupontmaître@ville-longjumeau.fr](mailto:cdupontmaître@ville-longjumeau.fr) ou par téléphone au 06 76 87 99 31 / 01 64 54 19 38.

### **La quinzaine commerciale de Noël chez les commerçants du 8 au 24 décembre**

Inauguration de la quinzaine commerciale le samedi 8 décembre, à la statue du Postillon à 10h30 avec un groupe de musique. 5 iPad et 5 week-ends sont à gagner en remplissant les bulletins chez les commerçants de toute la commune.

Sur le marché le samedi 22 décembre au matin, 200 cadeaux offerts par le délégataire en charge de la gestion du marché seront distribués aux enfants. Un stand sera mis en place dans la halle couverte. La parade de Noël en centre-ville en musique, organisée par l'association des commerçants en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie : le samedi 22 décembre, le défilé partira à 16h30 des Arcades. Les 150 premiers enfants arrivés se verront offrir un bonnet de Noël. A l'arrivée place Stéber, un chocolat chaud sera offert aux enfants qui pourront également se faire prendre en photo avec le Père Noël.

Le marché place Bretten sera ouvert exceptionnellement le lundi 24 décembre en matinée, aux heures habituelles.

### **Le Relais Citoyen Neige**

Rappel succinct du dispositif : le Centre technique municipal met à disposition des bacs et des pelles d'épandage sur la période de l'astreinte Neige, qui court du 15 novembre au 15 mars. Le but est qu'un réseau de volontaires puisse intervenir en amont du passage de la saieuse de la ville sur les rues qui sont dans le plan secondaire d'intervention.

Pour se porter volontaire : le signaler au service Démocratie locale, qui fera suivre les coordonnées des volontaires au Centre technique municipal.

## **2. La méthodologie Voirie à Longjumeau**

Pour la voirie, on fait appel à deux types de budget.

Le budget de fonctionnement sert à la maintenance et à l'entretien des voiries communales : les campagnes de nids de poule mensuelles, les interventions sur des affaissements ponctuels, les campagnes de reprise des marquages au sol...

Le budget d'investissement permet de réaliser des opérations plus importantes : des projets comme le bas de la rue Léon Renard au droit du parvis de l'église en 2012, ou encore la reprise totale d'une voie comme la rue de l'Hôtel des Postes en 2011. Etait prévue pour l'année 2013 la rue Léontine Sohier, pour le tronçon allant de l'avenue du Général de Gaulle à la rue des Chanterelles.

### **La fermeture de la rue Léontine Sohier à la circulation**

Suite au constat des zones décompactées en sous-sol et du danger que cela peut représenter pour les usagers, la rue Léontine Sohier a été fermée à la circulation pour la portion entre la caserne des pompiers et le parc des sports. Une procédure juridique a été lancée avec la nomination d'experts

par le tribunal administratif, des études et des investigations complémentaires sont à réaliser pour déterminer les responsabilités des différents mis en cause.

La Ville a nommé un bureau d'études pour la reprise et la réhabilitation de la rue Léontine Sohier. L'objectif est d'avoir des débuts de résultats d'expertises fin 2012 pour connaître au moins les causes, et pouvoir ainsi établir un cahier des charges concernant la réparation de cette voie. Le délai de réouverture est fixé du côté de la municipalité à la fin 2013, sous réserve bien sûr de la méthodologie à mettre en place selon les causes et l'étendue des zones décompactées.

Les travaux seront lancés en parallèle de la procédure judiciaire. Le plan de financement devra être réparti au plus juste selon les responsabilités identifiées. Pour la part que la Ville aura à engager, ce sera surtout un autofinancement qui aura un impact pluriannuel sur les budgets Voirie et Assainissement, car le recours à l'emprunt n'est pas souhaitable du fait du contexte économique global.

### **L'adaptation de la voirie aux flux de circulation**

La rue Léontine Sohier était à l'origine en impasse. Avec la construction de la salle Anne Frank et des résidences, elle a depuis été ouverte à la circulation avec la création de la rue des Chanterelles. Mais la chaussée n'avait pas été calibrée pour les flux de circulation qu'elle connaît aujourd'hui, avec en plus l'accès aux groupes scolaires et au complexe sportif.

Ce point pose la question de l'adaptation des voiries aux flux de circulation, mais également la question de la situation géographique de la commune de Longjumeau : les voiries communales et départementales connaissent une usure du fait des nombreux véhicules qui traversent la commune, avec la proximité de la RN 20 et de l'A6.

Un plan de circulation a été proposé dans le cadre du projet de requalification de la zone d'activités de la Vigne aux loups, projet porté par la communauté d'agglomération Europ'Essonne. Ce plan, via une signalétique adéquate, a pour objectif de gérer les flux de poids lourds qui, hors livraisons, ont l'interdiction de circuler dans la commune.

Des éléments de l'étude Circulation réalisée en 2011 sont intégrés dans les projets, comme celui de requalification de la rue du Pdt F. Mitterrand, pour reconfigurer certains carrefours et gérer la vitesse des véhicules afin d'éviter les retenues.

Le PLU (le Plan local d'urbanisme) est également un outil pour le réaménagement de carrefours identifiés comme des points noirs de circulation par la définition d'emplacements réservés : des morceaux de parcelles, dans le cas de mutation (un changement de propriétaire par exemple).

### **L'impact de la fermeture de la rue Léontine Sohier sur l'accès au parc des sports**

Les vendredis soirs, il y a de grosses difficultés sur l'accès au parking du parc des sports : les véhicules ne se cèdent pas le passage, et ils accélèrent mettant en danger la sécurité des piétons. Cela peut même aller jusqu'à des confrontations entre les automobilistes.

Un parking supplémentaire a été ouvert à l'ancien dépôt du centre technique municipal, un cheminement piéton permet de rejoindre le parc des sports sans passer par la rue. L'interdiction de stationner le long du lycée J. Perrin du fait du plan vigipirate a été levée. Cette quarantaine de places de stationnement a contribué à pacifier la situation, mais le vendredi soir est un temps où de nombreuses activités se télescopent au parc des sports.

## **3. Les travaux en centre-ville pour 2013**

### **Le parc urbain et la requalification de la rue du Pdt F. Mitterrand**

Ce projet est découpé en plusieurs phases d'un point de vue technique mais également budgétaire. L'appel d'offres pour le marché de travaux a été lancé.

La tranche ferme du projet devrait débuter autour du mois de mars 2013, elle devrait être livrée après l'été. Elle comprend la création du parc urbain, la réalisation du parking paysager et la requalification du croisement de la rue du Pdt F. Mitterrand et de la rue Léontine Sohier jusqu'à

l'Hôtel de ville. La requalification de ce carrefour permettra d'agrandir les trottoirs selon les normes d'accessibilité, et ainsi la mise en place de mobilier urbain pour la sécurisation de la sortie des immeubles sur le début de la rue Léontine Sohier.

Les travaux de requalification de la rue du Pdt F. Mitterrand devraient être engagés sur l'année 2014, en tenant compte des remarques des commerçants pour réajuster l'importance des travaux et leur programmation. C'est dans cette première tranche conditionnelle des travaux qu'est prévue la réalisation de la voie de tourne-à-gauche vers la rue de l'Yvette en descendant la rue du Pdt F. Mitterrand : cette voie permettra le stockage de véhicules lorsque le feu est au rouge, et amoindrira l'empilement plus haut sur la rue du Pdt F. Mitterrand (et notamment aux heures de pointe).

Qu'en est-il de la subvention du Conseil général, dont la Ville attendait la notification ? Le Conseil général est passé par une période de refonte du mode contractuel qui présidait ses relations avec les collectivités territoriales, et donc de ses critères d'attribution des subventions. Ces nouvelles pratiques ont impliqué pour la Ville d'établir un diagnostic partagé à l'échelle de l'agglomération qui est en cours de validation. Sur la base de ce diagnostic, les communes bénéficieront de bonus ou de malus selon les éléments identifiés (par exemple, la réalisation d'une aire pour les gens du voyage). L'objectif de la Ville est de garantir les financements pour le vote du budget en début d'année, et de voir se réaliser ce projet qui a pris un an de retard du fait de cette refonte.

#### **Le dossier de rétrocession de la rue Jean Colin**

Le constructeur a entrepris les travaux de finition demandés par la municipalité, travaux sans lesquels la procédure de rétrocession ne peut être engagée.

Les tags sous le passage entre la rue Jean Colin et la rue du Pdt F. Mitterrand ont été recouverts. Les luminaires ont été posés dans le square Jean Colin et sous le passage. Les enduits des murs de clôture des pavillons riverains ont été réalisés.

Dès la réception des travaux, la Ville pourra engager la procédure. De nombreuses pièces techniques devront compléter le dossier pour que la rétrocession soit effective, et notamment un dossier des ouvrages exécutés pour connaître ce qui a été fait en matière d'assainissement, de structure des voiries, d'éclairage public...

A ce jour, le square est privé même s'il est ouvert au public. La Ville ne peut donc pas pour l'instant prendre à sa charge la gestion de la fermeture des grilles la nuit, mais elle a déjà réfléchi au fonctionnement dès la rétrocession : une astreinte ouvrira et fermera le square à heures fixes.

## **4. La sécurité et la prévention en centre-ville**

### **Les outils de sécurité et de prévention de la délinquance à Longjumeau**

Le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) est une instance partenariale présidée par Madame le Maire. Il est composé de représentants de la mairie, de la préfecture, d'associations et d'acteurs qui interviennent dans le champ de la prévention de la délinquance. Les décisions et les grands projets sont actés lors de la séance plénière annuelle, des groupes de travail sont ensuite déclinés : insertion, cellules de veille pour les jours de fête ou pour les travaux, justice des mineurs...

La Ville s'est également dotée d'un contrat local de sécurité, ce contrat signé en 2010 va être reconduit pour une durée de trois ans sous la nouvelle appellation de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Les objectifs de ce contrat seront fixés sur la base d'un nouveau diagnostic et d'un bilan du contrat précédent.

En matière d'intervention des services de police, les évictions et les contraventions se font sur la base du cadre législatif national en vigueur. Pour compléter la loi, la Ville s'est dotée d'arrêtés municipaux pour une législation plus localisée des désordres. Les principaux arrêtés municipaux sont :

- L'arrêté n° 99/11 du 31 mai 2011 relatif à l'interdiction de regroupement de personnes sur la voie publique ou dans les lieux susceptibles de troubler l'ordre public.

- L'arrêté n° 158/12 du 17 août 2012 relatif à l'interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public et le domaine privé ouvert à la circulation publique.
- L'arrêté n° 188/12 du 15 octobre 2012 relatif à l'interdiction de vente d'alcool à emporter entre 21h et 8h.

### **Les équipes en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance**

Le service Prévention-Médiation compte trois médiateurs urbains sur la commune. Quatre éducateurs de l'association Alliance Prévention sont également présents sur le territoire. Des binômes éducateur-médiateur participent à l'identification des groupes et des rassemblements, afin de proposer une orientation et un suivi dans leur parcours si besoin.

Le service de Police municipale est très polyvalent, par rapport aux services de Police nationale qui sont aujourd'hui organisés selon leurs compétences. Le service compte à ce jour huit agents de Police municipale et cinq ASVP (Agents de surveillance de la voie publique), qui sont compétents en matière de code de la route, de police de l'environnement et de salubrité, d'ilotage, de petite et de moyenne délinquance, d'enlèvement d'épaves et de véhicules abandonnés, et en matière de répression des incivilités.

Quelques chiffres de l'activité de la Police municipale :

- Une cinquantaine d'interpellations en deux ans sur des problématiques de stupéfiants, de vols à l'arraché ou de rixes.
- L'enlèvement de 150 épaves et véhicules abandonnés en 2012 sur Longjumeau.

### **Les déjections canines : quelles actions mettre en place pour faire changer les comportements ?**

Cette problématique relève de la responsabilité des propriétaires de chiens. Il faut tout d'abord mieux informer, mieux communiquer et mieux sensibiliser. Il faudra ensuite identifier les propriétaires qui n'observent pas les mesures élémentaires de propreté, et peut-être aller jusqu'à la verbalisation. Mais la verbalisation ne pourra intervenir sans une phase préalable de pédagogie, pédagogie que les agents de la Police municipale tentent déjà de mettre en place au quotidien.

Les services de Police nationale, de Police municipale et de gendarmerie sont habilités à verbaliser sur ce point qui relève du champ de l'insalubrité. La verbalisation du contrevenant ne peut se faire qu'à la suite d'un constat avéré et d'un relevé d'identité.

Les services de la Ville ont fait un inventaire des points les plus sujets au non ramassage, et y ont installés des distributeurs de sacs pour les déjections canines avec des poubelles à proximité. Des opérations coup de poing pourront être déployées sur ces sites avec les agents de la Police municipale au cours du premier trimestre 2013.

Il est suggéré de passer un encart dans le magazine municipal pour communiquer sur ces gestes responsables, car la prévention pourrait préparer le terrain d'un travail plus répressif pour les propriétaires de chien qui ne changent pas leurs mauvaises habitudes.

## **5. Questions diverses**

### **Les difficultés concernant le ramassage des encombrants**

La problématique concernant les encombrants porte sur le comportement des usagers en matière de dépôt : le dépôt de déchets qui ne sont pas des encombrants, le dépôt trop tôt ou juste après les jours de collecte, l'empiètement des dépôts sur les cheminements piétons...

La difficulté est d'avoir la bonne réactivité face à cette problématique. Une série de constats a été réalisée, et les services en charge vont désormais être implacables face à ces comportements. Il faut être capable bien sûr d'identifier les usagers qui ne respectent pas le règlement de collecte, et d'améliorer ce qui peut l'être : notamment la coordination entre les services de la Ville et le SIOM qui est en charge du ramassage et la gestion des points de dépôt.

Des efforts ont été demandés au SIOM et à l'entreprise en charge du nettoyage, mais la Ville doit pouvoir leur donner les moyens d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions. Les pistes

envisagées pour améliorer la situation : le SIOM fait régulièrement des rappels aux riverains sur la séparation des flux de déchets (qui va dans les encombrants, dans les ordures ménagères, dans les recyclables, ce qui doit être déposé en déchetteries...), un rappel est fait systématiquement dans le magazine municipal qui est distribué à l'ensemble des habitants, la commune a demandé au SIOM de pouvoir avoir un ambassadeur du tri pour sensibiliser les habitants lors de manifestations et en porte-à-porte.

### **La réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique du théâtre**

Le service Prévention-Médiation travaille en partenariat avec ERDF sur les transformateurs électriques, pour le nettoyage et la réalisation de deux fresques en moyenne par an dans le cadre de chantiers Jeunes. ERDF finance une partie de ces actions car la Ville fait appel à des graffeurs professionnels. La Ville tente de négocier plus de moyens avec ERDF, car les services municipaux se rendent bien compte des besoins sur l'entretien des transformateurs.

Serait-il envisageable de réaliser des fresques sur les bâtiments publics les plus touchés par les tags ? Le constat de l'efficacité dans le temps des fresques sur les transformateurs en termes de non récurrence pose la question de l'application de cette réponse aux bâtiments publics. Le fait de faire participer les auteurs des dégradations à la réalisation d'une fresque et donc à l'embellissement de leur quartier fait qu'il y a peu de rattrapage à faire sur ces œuvres. Cette possibilité peut être étudiée, mais le coup n'est pour l'instant pas prévu au budget de la Ville : l'avantage des opérations sur les transformateurs via la convention ERDF est que ce sont des opérations blanches pour la Ville financièrement.

Un exemple de projet réalisé sur le gymnase Saint-Exupéry par les enfants des écoles du plateau, dans le cadre des ateliers de pratique artistique financés par la Ville de Longjumeau sur le temps scolaire : ce projet s'inscrivait dans le dispositif de réussite scolaire, encadré par un intervenant extérieur. Le résultat a été très positif car la fresque n'a pratiquement pas été touchée alors que ce mur était à l'origine très touché par les tags. Les écoles ont ensuite progressivement embelli leurs propres cours et leurs propres préaux de la même manière.

Pourtant, tous les espaces publics ne se prêtent pas forcément à la réalisation de fresques. Dans le centre-ville, l'objectif est plutôt sur l'embellissement et la préservation des façades.

### **L'ouverture du parking au-dessus du marché pour les fêtes de fin d'année**

La municipalité a souhaité faciliter au maximum l'accès aux commerces durant la période des fêtes de fin d'année. Le parking au-dessus de la halle couverte sera ouvert du 17 au 31 décembre, de 9h à 20h. Une signalétique particulière sera mise en place pour avertir les usagers de ces capacités supplémentaires de stationnement. Le parking sera gardienné en journée par un maître-chien, mais après 20h il ne sera plus possible de récupérer les véhicules. Si l'expérience est concluante au niveau de la fréquentation, la Ville va étudier la possibilité d'ouvrir ce parking par exemple aux personnes qui travaillent à Longjumeau. Il conviendra de tenir compte des préoccupations en matière de sécurité, et de faire les bons choix en matière de conditions d'accès et de tarification.

### **Y a-t-il suffisamment de places de stationnement réservées aux personnes atteintes d'un handicap ?**

Lors des travaux de réhabilitation du marché, les tracés des deux niveaux de parking ont été retravaillés pour créer des places réservées. Il y a désormais un élévateur pour permettre l'accès au marché depuis les parkings.

D'un point de vue plus global, les services techniques sont régulièrement sollicités pour la création de places réservées. La Ville respecte la réglementation d'une place réservée par tranches de cinquante places de stationnement sur le domaine public, mais chaque demande supplémentaire est étudiée et donne lieu à une création si cela est possible.

Les services de police verbalisent-ils les stationnements abusifs sur ces places réservées ? Du côté de la Police municipale, la verbalisation est passée de 500 procès-verbaux en 2010 à 3 600 procès-verbaux en 2012, tous types de stationnement gênant et/ou dangereux confondus. Cela comprend

les verbalisations de cas n° 4 sur les places réservées aux personnes handicapées, amendes qui s'élèvent à 135 euros. Ce montant dissuasif ne décourage pourtant pas tous les mauvais comportements.